



Compte-rendu FSU CHSCTA extraordinaire Lundi 30 novembre 2020



Monsieur le recteur, madame la secrétaire générale adjointe, messieurs le DRH, le conseiller de prévention académique, les représentants de la DSENO2 et de la DSDEN60 ; mesdames la médecin conseillère technique, la conseillère technique du service social, la psychologue du travail, l'infirmière conseillère technique, la médecin de prévention du 80.

Pour la FSU : Hélène ALLANIC, Guy FRIADT, Bernard GUÉANT, Pierre RIPART et Corinne COLOMB pour le CHSCTD80

UNSA 4, FO 1, SGEN 0

Monsieur le recteur précise que ce CHSCTA extraordinaire a pour point unique le déploiement des tests pour les personnels dans l'académie.

Seule la FSU donne lecture de la déclaration liminaire.

Autorisations de recrutement de contractuels : (question de la FSU)

Monsieur le recteur indique que la FSU a raison de souligner l'importance des AED dans les établissements et qu'actuellement les conditions sanitaires changent leurs conditions de travail. Une « formule » de remplacement des AED a été mise en place pour le maintien des vies scolaires en établissement.

Les moyens supplémentaires sont destinés à la continuité pédagogique liée à l'absence d'enseignants pour cause de COVID.

L'académie a une autorisation de recrutement de 55 ETP pour assurer le remplacement des personnels du 1^{er} degré absents. Les recrutements sont actuellement en cours : 35 ETP sont attribués à l'Oise, 11 pour la Somme et 9 pour l'Aisne.

Des ETP d'AED supplémentaires ont été attribués pour assurer la continuité pédagogique dans les établissements scolaires.

Les contrats sont bornés au 19 février 2020.

Affiches TousAntiCovid : (question de la FSU)

La FSU fait état d'une demande sur plusieurs circonscriptions d'afficher la publicité pour télécharger l'application TousAntiCovid. Or l'affiche des autorités qui en fait la promotion contient une publicité pour deux GAFAM. C'est contraire à la nécessaire neutralité du service public d'éducation.

Monsieur le Recteur va faire remonter au ministère et remercie de cette alerte tout à fait légitime et qu'il comprend.

Concernant les séances de piscine : (question de la FSU)

La FSU rappelle qu'elle a conscience des enjeux de la pratique de la natation et ne s'oppose pas à ce que les personnels se rendent à la piscine dans le cadre de l'EPS. Elle rappelle que certaines séances correspondent seulement à 20 min dans l'eau et limitées à 1 seule classe. Elle émet néanmoins des réserves car aujourd'hui il n'y a pas de protocole académique pour les piscines. A notre connaissance, il n'y a que le département de la Somme qui a travaillé à un tel protocole. La FSU rappelle que les

équipes sont souveraines pour décider de participer ou de suspendre les séances de piscine. Les pressions exercées par certains IEN sur des équipes pédagogiques qui ont pleinement connaissance des enjeux en termes de santé publique sont inutiles.

Monsieur le Recteur indique qu'il faut être pragmatique. L'objectif est de concilier les apprentissages, le développement des enfants et la sécurité sanitaire en trouvant des manières d'avancer avec ce virus. Il rappelle qu'il serait dommageable de ne pas pouvoir profiter pleinement de la piscine et qu'il serait préférable de pratiquer d'autres activités de l'EPS compte-tenu de la situation sanitaire. Il ne faut pas focaliser sur la piscine et laisser de la souplesse en trouvant des solutions pragmatiques dans un contexte compliqué. Si les conditions ne sont pas réunies car limitées en temps et en nombre, mieux vaut faire une autre pratique EPS. Ce qui compte c'est le développement physique des enfants. Une réflexion sera engagée pour étendre le protocole sanitaire piscine construit dans la Somme au niveau académique.

La médecin conseillère technique annonce qu'actuellement, il y a beaucoup de recherches sur le Covid et son mode de propagation. Aujourd'hui ce qui est dit par les scientifiques : il n'y a pas plus de propagation du virus dans l'eau qu'ailleurs. La piscine ne transmettrait pas plus le virus mais pas moins non plus. Néanmoins les gestes barrières doivent toujours pouvoir être respectés notamment la distanciation surtout quand le port du masque n'est pas possible ou les gestes barrières irréalisables (dans les vestiaires notamment). Le port du masque en piscine pose souci car l'humidité réduit le niveau de filtration des masques, il faut donc en changer plus souvent.

Chiffres des contaminations communiqués par le Rectorat (question de la FSU)

La FSU interroge sur la vérité des chiffres communiqués de façon hebdomadaire par le Rectorat sur le nombre de classes ou d'établissements fermés. Par exemple un établissement entier a été fermé pendant deux jours dans l'Aisne et ces classes n'apparaissent pas.

Monsieur le recteur confirme que cet établissement était fermé, ne donne pas plus de réponse mais va regarder...

Présentation du dispositif pour la mise en œuvre d'un dépistage de masse Covid 19 : (présentation par l'administration)

Le principe est le dépistage de masse axé sur deux priorités.

1. Priorité d'accès aux tests

Les tests RT-PCR répondent à des mesures de priorisation : personnes avec des symptômes, puis contacts à risque, puis les personnels soignants puis les personnels des écoles, des collèges et des lycées. **En se présentant auprès d'un laboratoire avec une pièce justificative, ces personnels sont prioritaires.**

Les tests antigéniques comportent le même système de prélèvement nasopharyngé avec écouvillon dans la narine que le test RT-PCR. Ce prélèvement peut être fait par des personnels de santé : des médecin, pharmaciens, infirmiers, manipulateurs radio et avoir l'éventuel renfort de pompiers ou secouristes spécifiquement formés ; mais la lecture ne peut être fait que par un professionnel de santé formé (médecin, pharmacien, infirmier).

Les résultats sont donnés en 15-20 minutes. Test positif = pas de contrôle. Test négatif = il y a des préconisations données pour vérifier ou non cette négativité (personnels à risque, symptomatologie de moins de 4 jours, etc.). Les contacts à risque peuvent bénéficier de ces tests antigéniques.

La FSU précise qu'il est dommageable que le courrier n'ait pas été adressé aux membres des CHSCT-A ou D mais seulement aux chef.fes d'établissement et aux directions d'école. Elle rappelle que la transmission aux personnels ne s'est pas faite partout !

2. Tests massifs dans les établissements/écoles

L'appel aux personnels de l'éducation nationale pour pratiquer les tests antigéniques a reçu 93 demandes de volontariat : 12 médecins et 81 infirmiers.ères. Des équipes mobiles seront mises en place par bassins et les personnels volontaires seront formés (prélèvement, résultat, remontées des résultats). Les professionnels de santé seront équipés de protection individualisée (masques, charlottes, gants, surblouse, lunettes...). Les tests antigéniques seront d'abord fournis par l'ARS puis les académies pourront être autonomes sur le matériel de protection ainsi que la commande des tests.

Les équipes mobiles pourraient entrer en fonction avant les vacances de décembre et dès janvier 2021. Les tests antigéniques sont pour le moment développés pour les personnels de tous les établissements 1^{er} et 2nd degré.

La FSU rappelle que des personnels ou des élèves ne se déclarent pas. Il y a des chiffres évident comme la très forte propagation dans les milieux sociaux défavorisés. Il est important que l'éducation prioritaire soit encore plus priorisée. Ce critère doit être entendu. La FSU demande confirmation de l'accès aux tests pour l'ensemble des personnels et y compris des collectivités territoriales.

Le rectorat affirme qu'ils seront attentifs au taux d'incidence dans les établissements scolaires et notamment dans l'éducation prioritaire. A la demande de la FSU, il est précisé que tous les personnels de l'école/l'établissement testé seront concerné-es y compris les personnels des collectivités territoriales.

FSU : quel est le calendrier de livraison des équipements ?

Rectorat : un premier stock d'amorçage est géré par les ARS en direction des départements. 10 bassins ont été déterminés dans l'Académie avec une équipe par bassin. Un travail de maillage important a été réalisé en ce sens.

La FSU félicite les personnels de l'éducation nationale qui répondent toujours présents pour faire fonctionner notre service public mais s'inquiète de la charge de travail qui s'est considérablement alourdie pour les professionnels de santé de l'académie d'Amiens. Aux tâches quotidiennes, s'est ajouté le tracing des élèves et des personnels et maintenant les tests sur les établissements. La FSU rappelle qu'en France, il y a seulement 850 médecins scolaires pour 12,5 millions d'élèves.

Masques : (question de la FSU)

- Pour les personnels vulnérables (ou vivant avec des conjoint-es / enfant vulnérables) : il y a des masques chirurgicaux de type II pour celles et ceux encore en activité.
- Pour les masques textiles grand public, une livraison est prévue avant les congés de décembre. La consigne sera redonnée de ne pas ouvrir les conditionnements, si ce sont les mêmes masques qu'en période 2, ce sera **un paquet de 6 masques par personnel** !
- A ce jour, il n'y a toujours pas de masques transparents pour les enseignant-es de maternelle ou de cycle 2.
- Les masques inclusifs pour les personnels sourds et malentendants sont à demander via le médecin de prévention de son département ou à madame la conseillère handicap du rectorat.

Personnels vulnérables : (question de la FSU)

- ASA / télétravail : 34 personnels vulnérables (Aisne) et une grande majorité en télétravail, pas de chiffres dans l'Oise, pas de chiffres dans la Somme ;
- Suivi des personnes isolé-es :

Le rectorat annonce qu'il est difficile de donner des chiffres. Maintenant les chefs d'établissement peuvent saisir le motif ASA dans la raison de l'absence du personnel. Une nouvelle procédure permet d'identifier les agent-es placé-es en télétravail. D'ici la semaine prochaine, les chiffres pourront être extraits.

Classes non remplacées : (question de la FSU)

Sur le remplacement, dans le 2nd degré il y a de grosses tensions sur certaines matières (PLP maths-sciences par exemple) mais observation d'une tension importante en général. A ce jour, il n'y a pas d'enseignant-es qui ne sont pas sur des missions de remplacement et qui remplacent. Pour des suppléances de moins de 15 jours, de façon traditionnelle, le Chef d'établissement peut faire appel aux enseignant-es pour suppléer ces absences.

Sur le remplacement dans le 1^{er} degré :

- 02 : + de 86% de remplacement, tensions différentes sur certains territoires. Il y a des tensions sur le sud du département. Cela rejoint la politique de recrutement de contractuels qui seront affectés prioritairement sur ce secteur.
- 60 : 80% de remplacement.
- Pas d'informations dans la Somme.

Il est rappelé la nécessité du strict respect des gestes barrières y compris pendant le repas.

Il est conseillé de respecter les gestes barrières et de manger par exemple dans une classe en donnant de l'espace.

La FSU rappelle qu'il est impératif de préserver le collectif de travail dans une période de confinement et d'isolement et le temps de repas est loin d'être un moment convivial comme annoncé dans cette instance mais bien souvent un moment de travail, de discussion, d'échange. La FSU rappelle que le protocole n'interdit pas de prendre des repas ensemble et que le code du travail interdit de manger sur son poste de travail. Aussi, en ces temps exceptionnels, elle alerte sur la nécessité de trouver un équilibre bénéfique / risque entre la contamination potentielle au Covid et les relations humaines.

Formation continue : (question de la FSU)

Le rectorat indique qu'en ce qui concerne les formations gérées par la DAFPEN, c'est du distanciel sauf dans certains cas notamment les formations en local qui peuvent continuer d'avoir lieu en présentiel dans les établissements car sans brassage supplémentaire. Il est souligné le gros investissement des personnels du service de la DAFPEN.

La FSU s'inquiète du développement du tout numérique concernant les plans de formations départementales. Il paraît sage de suspendre ces plans départementaux.

Dans l'Oise, les formations sont annulées jusque fin janvier. Un travail est en cours avec les formateurs pour la fin janvier. Il faut articuler la nécessaire continuité pédagogique avec la nécessaire formation pour les personnels.

Vaccination : (question de la FSU)

La FSU demande s'il y a une stratégie particulière et notamment des priorités pour les personnels de l'éducation nationale.

L'avis de la haute autorité de santé a été publié le 30/11/2020 à 9h00.

Webinaire « Covid » pour les personnels des écoles, des services et des établissements (question de la FSU)

Le rectorat est encore en discussion. Il y a une interrogation sur les messages que l'on peut faire passer par l'intermédiaire de ces Webinaires.

Formation sur la pose de la voix en formation initiale et continue (question de la FSU)

Le rectorat est en réflexion, notamment avec l'INSPE.

Mise à jour de la FAQ « Covid » relativement au CDI (question de la FSU)

La FSU précise que l'actualisation du 19 novembre de la FAQ donne des préconisations pour le CDI.

La FSU demande que les modalités soient transposées pour l'utilisation des BCD dans les écoles et diffusées.

Questions diverses :

La FSU rappelle que les enseignants du 1^{er} degré sont toujours en attente des préconisations des IA-IPR EPS de l'académie.

La FSU regrette que seuls deux départements sur trois sont présents en instance ce qui est dommageable pour un suivi complet de la crise sanitaire.

Le prochain CHSCTA « ordinaire » se tiendra le 11 février prochain, mais le CHSCTA se réunira de façon extraordinaire dès que besoin.